

Sur France-Inter, le chef de l'UMP a défini la laïcité comme "le droit d'exercer sa religion dans le respect des autres". Ce droit n'est pas mis en cause par les partisans de la laïcité. Mais il n'en est pas la définition. La laïcité, au sens français et républicain, implique une stricte séparation entre les églises et les institutions publiques. Elle fait de la religion une affaire rigoureusement privée, qui n'intervient en rien dans le fonctionnement de l'Etat.

Où Monsieur Copé veut-il en venir en se ralliant à la conception américaine de la laïcité, qui fait des différents cultes des moteurs constants de la vie publique ?

Jacques FRANCK 1 mars 2011